



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE L'ACCES AU CLOS DE L'ABBAYE

Le Maire de la commune de Saint-Jean-de-Thouars,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2131-1, L.2131-2, 2°, L.2213-1, L.2213-2 et L.2212-2 et suivants,
Vu le Code de la santé publique.
Vu le Code pénal, et notamment son article R.610-5,
Vu le Code de l'environnement,
Vu l'article 88 de la loi n° 88-588 du 30 juillet 1987,
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation,
Vu les travaux de curage des bassins que la S.A.S. RAMBAULT Travaux Publics de Thouars (79) doit effectuer dans le Clos de l'Abbaye,
CONSIDERANT qu'en raison du déroulement de ces travaux, il y a lieu d'interdire momentanément l'accès au Clos de l'Abbaye,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Du 27 août 2026 au 28 août 2026 inclus, dates prévisionnelles (sous réserve des conditions climatiques) de réalisation de ces travaux de curage de bassins, l'accès au Clos de l'Abbaye sera interdit sur le territoire de la Commune de Saint-Jean-de-Thouars.

ARTICLE 2 :

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de la commune de Saint-Jean-de-Thouars.

ARTICLE 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Saint-Jean-de-Thouars. Il sera en outre affiché aux extrémités du chantier.

ARTICLE 5 :

MM. le responsable des Services Techniques de Saint-Jean-de-Thouars,
le Chef de la Gendarmerie de Thouars,
le Commissaire de Police de Thouars,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

Fait à Saint-Jean-de-Thouars,
Le 25 août 2026
Le Maire,
Frédéric RICHARD

